

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 1 sur 6

---

## 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom: **Gel UV de finition gloss pour les ongles transparent**

Code du produit: **146 660 / 146 661**

Identification de la société/entreprise :

**PEGGY SAGE**

ZAC des Bordets – 295, rue des hérons cendrés – BP 84 - 74 133 BONNEVILLE Cedex

Tél +33 (0)4 50 97 43 50 Fax +33 (0)4 50 97 43 58

[www.peggysage.com](http://www.peggysage.com) Contact : [info@peggysage.com](mailto:info@peggysage.com)

---

## 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

*Le produit est irritant pour les yeux et la peau*

---

## 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	CAS N°
Aliphat. Urethane-diacrylate	/
Aliphat. Urethane-diacrylate	/
Bisphenol A-glyceolat-(1-glycerol/phenol)-dimethacrylate ( BISGMA)	1565-94-62
Triméthylolpropane-triacrylate	28961-43-5
1-hydroxy-cyclohexylphenyl ketone ( Initiator)	947-19-3
PEG200-Dimethacrylate	25862-47-5
Succinic anhydride	108-30-5

---

## 4 - PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : *Retirer les vêtements souillés, laver à l'eau et au savon, consulter un médecin si le trouble persiste.*

Contact avec les yeux : *Rincer à l'eau tiède pendant 15 mn, consulter un médecin si le trouble persiste.*

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 2 sur 6

---

Ingestion : *Donner beaucoup d'eau, consulter immédiatement un médecin*

Inhalation : *retourner à l'air libre, donner à respirer de l'oxygène si nécessaire. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer une respiration artificielle et consulter un médecin.*

---

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Méthode d'extinction : *Mousse, CO<sup>2</sup>, poudre sèche. Eau .*

Moyens de lutte *En cas d'incendie arroser les containers avec de l'eau froide pour éviter la propagation*

---

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : *Evacuer le local. Ne laisser pénétrer que le personnel autorisé.*

Précautions pour la protection de l'environnement : *Ne pas laisser les détritrus partir dans l'égout.*

Méthodes de nettoyage : *Recouvrir de produit absorbant et récupérer en container clos en évitant la formation de vapeurs. Incinérer dans une installation approuvée.*

*Produits très photo-sensible à la lumière et aux UV.*

---

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation : *Manipuler dans une zone propre et bien aérée. Risque de polymérisation si exposition à la lumière et aux UV. Risque d'explosion en cas d'incendie.*

Equipements et procédures recommandés : *Porter des gants, des lunettes et un masque contre la poussière.*

*Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.*

Equipements et procédures interdits : *Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.*

Stockage : *stocker dans le container d'origine dans une zone propre et bien aérée. Tenir éloigné des sources de chaleur ou d'étincelles, à l'abri de la lumière ou des UV.*

Utilisation(s) particulière(s) : *Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter le contact avec les UV.*

*A stocker à une température inférieure à 30°C.*

---

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique : *Assurer une bonne ventilation du local d'utilisation*

Ventilation des locaux : Manipuler dans un local bien aéré.

Protection des mains : Porter des gants (éviter le latex)

Protection des yeux et du visage : *Porter des lunettes. Eviter l'utilisation en cas de port de lentilles de contact Un lave -œil à proximité du lieu de travail est recommandé.*

Protection de la peau : *Utiliser des vêtements de travail*

*Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques*

---

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Apparence :** *Gel*

**Odeur :** *caractéristique acrylate*

**Densité :** *1*

**Solubilité :** *Insoluble dans l'eau*

---

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

**Conditions à éviter :** *l'exposition à la lumière et aux UV, les sources de chaleur ou d'étincelles*

**Matières à éviter :** *Agents oxydants, agents réducteurs, le cuivre et ses sels, le fer les bases fortes.*

**Produits de décomposition dangereux :** *CO et Co2*

---

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Effets aigu de peau :** *Peut causer des irritations.*

**Effets aigu des yeux :** *Peut causer des irritations*

**Effets aigu d'inhalation :** *Peut causer des irritations*

*Pas d'effets mutagène, cancérigène ou génotoxique*

---

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

*Les informations écologiques non pas été toutes déterminées.*

*Ne pas laisser les résidus partir dans les égouts ou les cours d'eau*

*Ne pas stocker dans l'environnement mais en décharge autorisée.*

---

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

*Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.*

**Déchets:** *Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.*

*Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.*

*L'incinération par un organisme agréé est recommandée.*

**Emballages souillés:** *Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.*

**Dispositions locales:** *La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.*

*On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).*

*Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 75/442/CEE, Directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux)*

---

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

**Nom d'expédition :** : ACRYLATE

**Transport routier ADR :** UN 1247 — Etiquette : ACRYLATE Stab ; MEHQ

**Transport maritime IMDG :** UN 1247 — Etiquette : ACRYLATE Stab ; MEHQ

**Transport AERIEN IATA :** UN 1247 — Etiquette : ACRYLATE Stab ; MEHQ

---

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 5 sur 6

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).



**SYMBOLE :**

*Xi : Irritant*

**PHRASE(S) RISQUE R :**

R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion

R36/38 – Irritant pour les yeux et la peau

**PHRASE(S) PRUDENCE S**

S2- Conserver hors de la portée des enfants

S24- Eviter le contact avec la peau

S25- Eviter le contact avec les yeux

S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S28- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon

S36/37- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

**REGLEMENTATION PARTICULIERE :** NA

## 16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE - Peggy Sage

Version 01du 06/2008 -

Page 6 sur 6

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.